



Indemnisation suite a accident

Par **chseil**, le **28/01/2009** à **21:59**

Bonsoir,

Un accident de la route (non responsable) survenu le 07/4/2007, le tiers (endormis !...) nous à percuté a vive allure sur l'autoroute provoquant la destruction du véhicule.

Nous étions 4 à bord (2 adultes, 1 enfant et 1 bébé). Des contusions et chocs psychologiques s'en suivirent.

Les consolidations ont eu lieu entre un an et 18 mois après l'accident.

Nous avons eu une proposition d'indemnisation en Décembre 2008, nous l'avons refusée.

Une seconde nous a été transmise cette semaine augmentée portant la somme a 1200 €.

1/ Je souhaite avoir votre opinion sur cette dernière proposition.

2/ L'on m'a informé que le recours suivant est de faire saisir le TGI par mon assurance. Qu'en est -il ?

Merci de votre aide.

Christophe B.